Cher Groupe de haut niveau,

Lorsque vous vous êtes joints au Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le Programme de développement pour l'après 2015 vous avez été chargés d'être audacieux et ambitieux. En tant qu'individus et organisations concernés, nous lançons un appel à chacun de vous dans ces dernières semaines de votre mandat afin de veiller à ce que le rapport du groupe comprenne au minimum les affaires essentielles suivantes :

1. **La pauvreté est multidimensionnelle** et ne doit pas être définie et mesurée uniquement comme une question de revenu.
2. Les normes, les règles et les instruments **internationaux existants relatifs aux droits de l'homme** devraient être à la base du programme pour l'après 2015 tant en termes de leurs aspirations que de leurs mécanismes de reddition de comptes. Ceci doit inclure explicitement les **droits sexuels et reproductifs**.
3. **Il existe** un lien positif entre la paix et la sécurité et la gouvernance démocratique à tous les niveaux, y compris aux niveaux mondial, régional, national et local, les efforts visant à réaliser la justice sociale. Comme tel, il est impératif de réitérer ce lien dans le programme pour l'après 2015 comme un élément clé de son cadre conceptuel et d'adopter les sujets, les objectifs et les plans nécessaires en vue de leur mise en œuvre
4. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait inclure un objectif clair en ce qui concerne le « droit à l'autodétermination » et la fin de l'occupation qui comprend un programme avec une contrainte de temps et des objectifs pour sa réalisation.
5. Alors que tous les gouvernements nationaux doivent clairement faire plus pour la réalisation des droits de l'homme et la justice sociale, le rapport du groupe doit reconnaître que la capacité des gouvernements à fournir est limitée par **trois obstacles mondiaux principaux** :
6. **Le changement climatique** qui menace les moyens de subsistance et de survie, en particulier des plus vulnérables qui n'avait rien à voir avec la création du problème.
7. **La finance mondiale dérégulée** qui crée de la volatilité, favorise la fuite des capitaux et l'évasion fiscale et menace les économies réelles avec une crise répétée et dévastatrice.
8. **Un régime commercial mondial injuste** qui discrimine les pays en développement et **des accords d'investissement abusifs** qui donnent aux entreprises le privilège de poursuivre les gouvernements devant les tribunaux internationaux lorsque les règlementations en matière de santé, de l'environnement ou des droits de l'homme affectent leurs profits.
9. Pour que le cadre post 2015 ait du succès, les mécanismes de responsabilisation doivent être universels, fondés sur les droits, et offrir des recours complets et en temps opportun aux communautés touchées. **Les gouvernements, les institutions financières internationales, les acteurs du développement et les entreprises devraient être tenus de rendre compte** à travers des mécanismes multilatéraux juridiquement contraignants.

Comme toutes ces questions sont fondées sur des conventions et engagements internationaux existants, ne pas en tenir compte serait un scandale et serait préjudiciable aux objectifs de développement et de justice sociale. Nous espérons, donc, que vous ne voudriez pas vous associer à un résultat qui ne les comprenne pas.

Pour souscrire, veuillez envoyer des emails aux comptes suivants :

Sarah Boukhari (sarah.boukhari@annd.org),

Hanan Younis (hanan.younis@annd.org),

Ana Claudia Zeballos (anaclau@item.org.uy),

Social Watch (socwatch@socialwatch.org)